

## **La Commission scolaire confirme que le calendrier 2015-2016 ne comportera pas de semaine de relâche** *L'année scolaire des enseignants débutera le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et la rentrée officielle des élèves aura lieu le 8 septembre.*

**Saint-Jean-sur-Richelieu, le 22 avril 2015** – La Commission scolaire des Hautes-Rivières confirme que le calendrier prévu pour l'année scolaire 2015-2016 ne comportera pas de semaine de relâche en mars 2016.

La Commission scolaire insiste sur le fait qu'elle n'a pas le droit d'imposer unilatéralement une semaine de relâche malgré sa volonté, celle des élèves et des parents de la voir inclure au calendrier. Seuls les enseignants ont le pouvoir de reporter une partie de leurs vacances.

Ce fut d'ailleurs une surprise pour la Commission scolaire d'apprendre que les enseignants remettaient en question la possibilité de reporter cinq jours de leurs vacances d'été en mars 2016 afin qu'ils puissent bénéficier, comme à l'habitude avec les élèves, d'une semaine de relâche.

En dépit des demandes spécifiques au Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, la Commission scolaire n'a reçu aucune confirmation des enseignants indiquant qu'ils étaient disposés à réviser leur décision, soit de commencer l'année scolaire le 25 août 2015 au lieu du 1<sup>er</sup> septembre.

« Nous devons mettre un terme à l'incertitude qui prévaut en ce qui concerne le début de la prochaine rentrée scolaire et la semaine de relâche pour répondre aux préoccupations et aux demandes des parents », a déclaré madame Andrée Bouchard, présidente du conseil des commissaires.

La Commission scolaire des Hautes-Rivières confirme qu'elle souhaite conclure une entente avec son personnel enseignant en ce qui a trait aux arrangements locaux. Elle est toujours disposée à poursuivre les discussions avec leurs représentants dans le cadre prévu des négociations en cours.

« Les décisions des membres du conseil des commissaires ne remettent aucunement en cause la reconnaissance qu'ils éprouvent à l'égard des enseignants et des autres membres du personnel, rappelle Andrée Bouchard.

Le contexte actuel nous impose des choix déchirants pour maintenir les services que la Commission scolaire a l'obligation d'offrir à tous ses élèves. Contribuables, parents et membres du personnel se trouvent tous affectés par la réalité budgétaire avec laquelle nous devons composer », conclut-elle.

La Commission scolaire confirme que les services de garde seront ouverts à compter du 24 août 2015. Les parents recevront des informations additionnelles au cours des prochaines semaines.

### **À propos de la Commission scolaire des Hautes-Rivières**

La Commission scolaire des Hautes-Rivières figure parmi les organisations de services publics les plus performantes. Elle accueille plus de 18 000 élèves jeunes et adultes répartis sur un territoire de 1 468 kilomètres carrés, couvrant 23 municipalités et 3 MRC. La CSDHR compte près de 2 500 employés qui ont à cœur d'offrir des services de grande qualité. Son parc immobilier se compose au total de 56 édifices, dont 50 établissements d'enseignement : 36 écoles primaires, 1 école à vocation particulière, 7 écoles secondaires, 1 centre de formation professionnelle, 1 centre de formation aux adultes et 1 centre d'expertise (siège social administratif). Plus de 90 % de son personnel œuvre en lien direct auprès des élèves, dont plus de 1 500 enseignants et professionnels. Pour sa part, le personnel du centre administratif travaille en coulisse et offre un soutien essentiel à la prestation de services aux élèves. La Commission scolaire des Hautes-Rivières est une actrice clé au plan du développement économique en Montérégie, et l'un des plus importants employeurs de la région. Pour en savoir plus, visitez le [csdhr.qc.ca](http://csdhr.qc.ca).

— 30 —

#### **Source :**

#### **Julie Brassard**

Service du secrétariat général et des communications

Téléphone : 450 359-6411, poste 7229 | Portable : 514 946-2223

[brassardj@csdhr.qc.ca](mailto:brassardj@csdhr.qc.ca) - Pour plus d'information, visitez le [csdhr.qc.ca](http://csdhr.qc.ca)